

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D442025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/10/2025

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 juillet 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M.
VERNOUX Bertrand, NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David,

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE VIDEOPROTECTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN**

Monsieur le Maire présente une convention d'accompagnement de notre commune au déploiement d'un réseau de vidéoprotection par le SIEA.

La présente convention a pour objet :

De fixer les dispositions par lesquelles notre commune va bénéficier de la mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises (CCTP, pièces de marché) élaboré par le SIEA,

D'un accompagnement du SIEA à la présentation du DCE,

De l'intégration du réseau et des équipements de vidéoprotection, géoréférencés dans l'outil de cartographie X'MAP.

D'espace d'hébergement du serveur au sein des locaux techniques du SIEA, sous forme de location d'espace dans des baies informatiques mutualisées.

La présente convention a pour objet de confier au SIEA et à la Régie RESO-LIAin, qui l'accepte, le soin de réaliser ces opérations au nom et pour le compte de notre collectivité avec une contrepartie financière détaillée dans la convention.

Après lecture de cette convention, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 21 juillet 2025



Le Maire de REPLONGES,

Accusé de réception en préfecture
Bertrand VERNOUX
Date de réception préfecture : 22/07/2025